



**CITÉ
INTERNATIONALE**
UNIVERSITAIRE
DE PARIS

Protocole de livraison

Ce document est destiné à faciliter votre installation et à vous éviter des démarches au moment où votre temps est le plus précieux. Nous vous conseillons de le lire attentivement.

La signature de la convention de la location vaut acceptation sans réserve du protocole livraison.

Colloques et Congrès



Livraison de colis

Les livraisons doivent s'opérer en accord avec le/la commercial(e) en charge de votre dossier.

Pour tout accès véhicule au sein de la CiuP, il est impératif de nous communiquer :

- le nom du conducteur,
- sa plaque d'immatriculation
- la marque du véhicule

pour transmission à la sécurité.

Les véhicules ne sont pas autorisés à stationner de nuit. Ils doivent respecter les consignes de stationnement de la sécurité du site : autorisation de stationnement visible sur le parebrise, respect de la limitation de vitesse, emplacements...

A l'issue de l'événement, les colis doivent repartir **avant 20h**, sauf avis contraire de la CiuP.

A la fin de l'exposition, les exposants devront surveiller eux-mêmes leur stand jusqu'à l'enlèvement complet des marchandises.

<u>Expéditeur :</u> 	
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS Maison Internationale. Service Colloques & Congrès Salon Appell 1^{er} étage. 27 Boulevard Jourdan. 75014 PARIS <i>Horaire Réception marchandise : De 09h00 à 18h00</i>	
<u>NOM de la manifestation :</u> 	<u>Nombre de colis</u> /
<u>LIEUX du salon ou de l'espace de livraison :</u> 	
<u>DATE de la manifestation :</u>
Contact à la Cité :	

Pour faciliter les livraisons voici le modèle type pour les étiquettes de vos colis.

A noter que les camions et voitures sont strictement interdits sur les pelouses.

Adresse du site et accès

ADRESSE POSTALE

Accès piéton

Cité internationale universitaire de Paris
Maison internationale
17 boulevard Jourdan | 75014 Paris

ADRESSE DE LIVRAISON

Accès véhicule

Cité internationale universitaire de Paris
Maison internationale
Colloques et Congrès | Salon Appell | 1^{er} étage
A l'attention de votre contact commercial
27 boulevard Jourdan 75014 Paris

POUR LES PARTICIPANTS ET LES ORGANISATEURS

En arrivant en voiture : Empruntez le Périphérique Sud, sortie Porte d'Orléans ou Porte de Gentilly. L'entrée réservée aux voitures est située au **27 bd Jourdan** uniquement pour les clients dans la limite des places autorisées par la direction.

Les véhicules sont interdits sur site la nuit, sans exception.

Le public doit être dirigé vers le parking Charléty (8 minutes à pied de la Maison internationale).

Accès véhicule par le 27 boulevard Jourdan

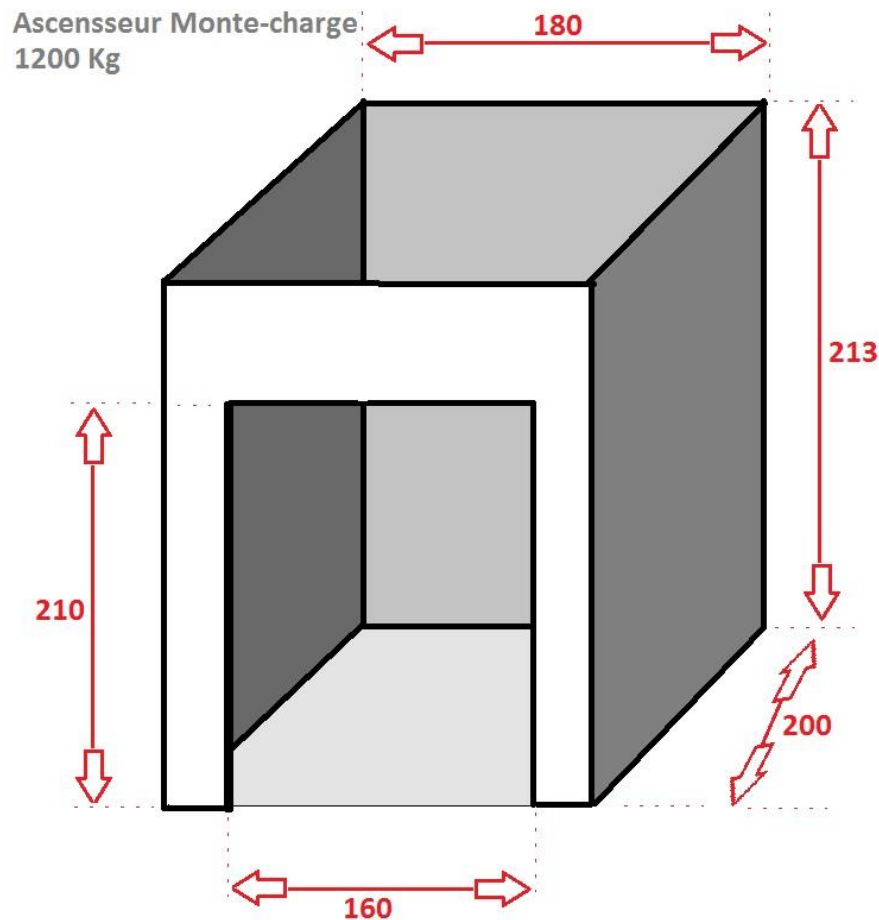


Accès au site pour les livreurs

Une fois arrivé au 27 boulevard Jourdan et le poste de sécurité franchi, aller tout droit sur l'avenue Jean Branet puis prendre la 1^{re} à gauche l'allée Argentine.

Au bout à droite, se trouve l'aile droite (Ouest) du bâtiment Maison internationale.

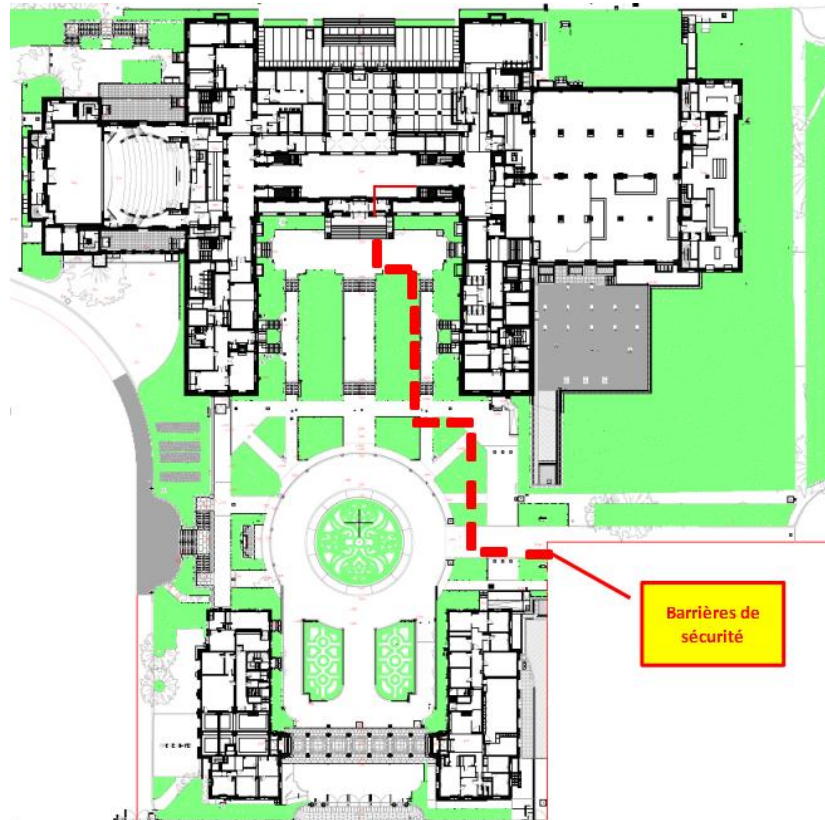
Une rampe permet d'accéder au bâtiment et au monte-charge situé en bout de couloir. Merci de veiller à respecter l'intégrité de l'ascenseur en protégeant le sol et les parois.



Distance entre la zone de livraison et le monte-charge : 25m
Distance entre le monte-charge et la 1^{re} porte de la salle : 25m

Sécurisation de zone avec passages des charges par l'extérieur

Si les éléments des structures ne passent pas par le monte-charge, il faudra prévoir d'élargir le périmètre de barrières aux escaliers de l'aile ouest. La CiuP met à disposition du client des barrières de sécurité. L'organisateur doit positionner les barrières afin de mettre en place le périmètre comme dessiné ci-dessous en rouge.



Adresse du site pour les semi-remorques

Les livraisons de gros volumes doivent se faire au 27 boulevard Jourdan.

Le ou les livreurs doivent se présenter au 27 boulevard Jourdan et se stationner pour une dépose au pied de la Maison internationale dans l'aire de livraison.

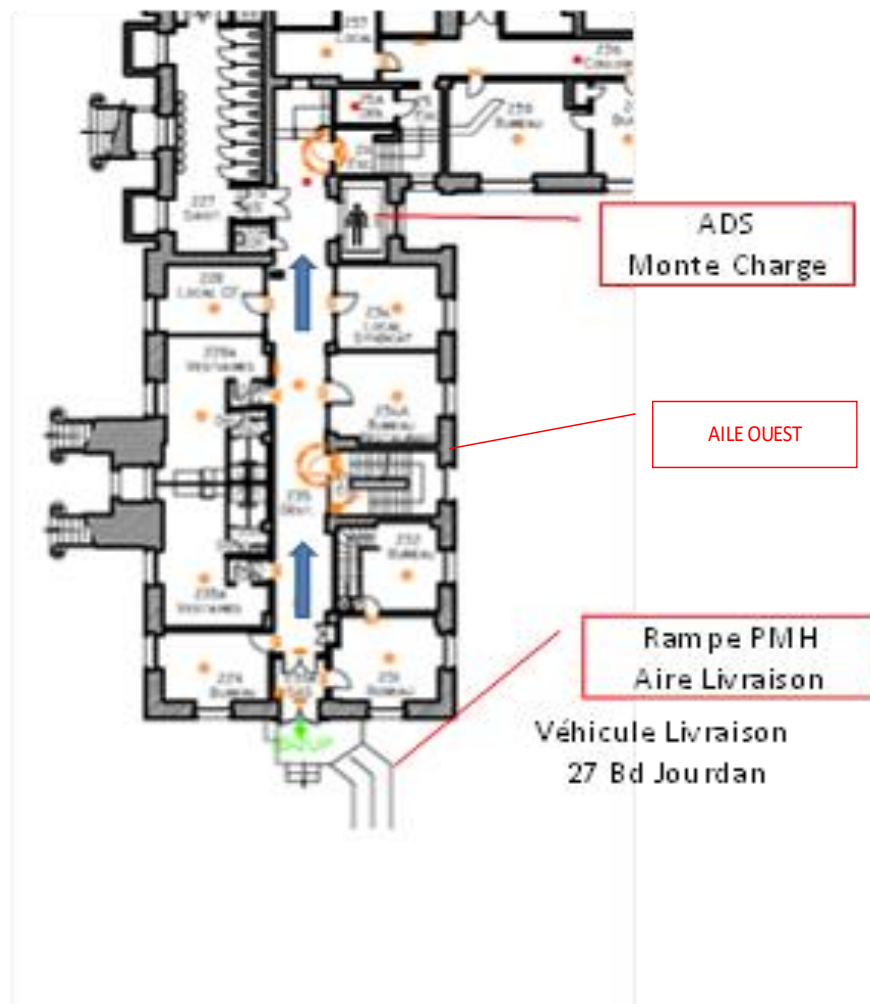
Attention à ne pas bloquer l'accès à la voie pompier.

Important : Il n'y a pas de quai, Il faut absolument avoir un camion doté d'un **hayon**.

En cas de montage de stands et de mobilier, la CiuP se réserve le droit d'ajouter au devis la présence d'agents de sécurité. La zone doit en effet être sécurisée (cf. page suivante)

Réception N-1

Semi-Remorque
Accès Monte Charge



Règles à respecter dans nos locaux

Les chariots, diables ... etc. transportant votre matériel dans la salle d'exposition et ses abords, devront être munis de roues caoutchoutées afin d'éviter que les sols puissent être détériorés.

Tout ripage par rouleau est strictement interdit.

Pas de peinture sur tout ce qui est propriété de la Maison Internationale, et obligation de protection préalable des sols et abords avant tous travaux de peinture à l'intérieur des bâtiments.

Usage de vis, clous, punaises, agrafes, épingles, adhésif double face, etc. ..., interdit sur les sols, planchers, murs, plafonds, corniches, suspensions, portes, fenêtres, rideaux et tout autre mobilier de fondation.

La hauteur maximum des cloisons doit être de 2,50 m et la hauteur maximum des enseignes doit être de 2,70 m.

Tous les matériaux de décors utilisés doivent impérativement répondre aux normes de sécurité, notamment en ce qui concerne leur réaction au feu.

Usage rationnel des lieux et locaux avec un souci constant de mesures préventives contre les dégâts et les coups ou heurts accidentels à tout ce qui constitue les biens et le patrimoine de la Maison Internationale.

Il va de soi qu'en cas de dégâts par coups, tâches, brûlures, etc. ..., vous vous engagez fermement à assurer les remises en état ou les remplacements nécessaires.

La Maison Internationale ne pourra être tenue responsable des dégâts occasionnés par vous ou vos partenaires lors du montage et démontage de votre installation, que ce soit sur l'emplacement

Assurances

L'Exposant doit souscrire à ses frais une assurance garantissant les matériels exposés notamment contre le vol et tous risques liés aux expositions.

Il appartient à l'Exposant de s'assurer de sa couverture et d'entreprendre les démarches nécessaires pour se garantir contre les risques résultant du fait de l'exposition, notamment :

- sa responsabilité civile et celle de ses prestataires depuis l'entrée sur le site au montage jusqu'à la sortie définitive après enlèvement complet des biens et marchandises au démontage,
- le vol, la détérioration ou la destruction de matériels et biens de l'Exposant ou de ses prestataires y compris les conséquences financières qui en résulteraient,
- la détérioration de matériels, équipements ou locaux de la Maison Internationale

Assurance Responsabilité Civile de l'Exposant

La Maison Internationale ne répond pas des dommages que les Exposants et leurs prestataires pourraient occasionner à des tiers.

Il appartient à chaque Exposant de souscrire une assurance garantissant ces dommages. L'Exposant peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur.

La Maison Internationale ne répond pas des dommages causés aux matériels de stands, biens et marchandises, véhicules de l'Exposant ou de ses prestataires ou biens des personnels intervenants pour son compte que ce soit durant le temps de l'exposition, les temps de montage et de démontage ou pendant leur stockage temporaire à La Maison Internationale, antérieurement ou postérieurement à l'exposition.

Il appartient à chaque Exposant de souscrire une assurance garantissant ces dommages.

L'Exposant peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur.

L'assurance contractée par l'Exposant lui-même doit comporter une renonciation à recours de l'assureur de l'Exposant à l'égard de l'Organisateur, du Propriétaire du site, de la société exploitante du site et de leurs assureurs.

Il appartient à l'Exposant de se renseigner et d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de l'Organisateur

Pour plus d'informations, voir nos conditions générales de vente: <https://www.ciup.fr/wp-content/uploads/2022/01/CGV-colloques.pdf>

Contacts à privilégier

Pour toute question, n'hésitez pas prendre contact avec la/le commercial(e) en charge de votre événement.

Vous pouvez également contacter l'équipe au:

+33 (0) 1 43 13 66 80

service.colloques@ciup.fr

Vous trouverez tous les documents utiles pour vous accompagner dans ces préparatifs dans notre boîte à outils: <https://www.ciup.fr/organisation-de-votre-evenement-votre-boite-a-outils/>

L'équipe du service colloques et congrès vous souhaite un bel événement à la Cité internationale universitaire de Paris !



**CITÉ
INTERNATIONALE**
UNIVERSITAIRE
DE PARIS

Protocole de livraison

Cité internationale universitaire de Paris
17, boulevard Jourdan 75014 Paris
Fondation nationale reconnue d'utilité publique

UN AUTRE REGARD SUR LE MONDE

